

Zeitschrift:	Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber:	Revue de Théologie et de Philosophie
Band:	39 (1906)
Heft:	6
Rubrik:	Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FAITS DIVERS

**Programme de la Société de la Haye
pour la défense de la religion chrétienne.
Année 1906.**

La réunion d'automne des directeurs de la Société de La Haye pour la défense de la religion chrétienne a eu lieu le 19 septembre dernier et jours suivants.

Ils avaient à se prononcer sur les sept réponses aux questions de concours qui leur étaient parvenues avant le 15 décembre 1905.

Un seul de ces mémoires traitait le sujet : *Exposé critique des principes philosophiques en vertu desquels le protestantisme réformé a été développé et défendu par ses plus anciens représentants.*

Il était rédigé en hollandais et portait l'épigraphe : μείζων δε τούτων ή ἀγάπη (saint Paul).

Ce traité, tout en renfermant nombre d'observations justes, offre de tels défauts qu'il ne peut être question de le couronner.

Les six autres exposés traitaient le second sujet proposé : *Sur quelle base admet-on que nous ne possédons pas, dans les évangiles, une description digne de confiance de la prédication et de la vie de Jésus ?*

Quelle influence cette opinion doit-elle exercer sur la prédication et l'instruction religieuse ?

Ces exposés se détaillent comme suit :

- I. En hollandais ; épigraphe : « O zoek het toch daarbuiten niet, » etc.

- II. En français ; épigraphe : Saint Jean VII, 16.
- III. En français ; épigraphe : *τι συνέβη*.
- IV. En hollandais ; épigraphe : « Op vroede vraag 'n vroom bescheid. »
- V. En allemand ; épigraphe : 2 Cor. XIII, 8.
- VI. En français ; épigraphe : Savoir ignorer est le premier point de la méthode.

Appréciation des directeurs :

Les numéros I, II, III et IV sont de nulle valeur.

V. La première partie de cet exposé, bien qu'on puisse y relever plusieurs défauts, n'est pas sans mérite. Mais la seconde partie, où l'auteur, en moins de dix pages, donne tout ce qu'il a à dire sur la question principale de son sujet, est tellement insignifiante, que cette étude doit être mise de côté.

VI. L'auteur de cet exposé a, au contraire, sérieusement abordé la seconde partie du sujet et s'est dûment rendu compte de son importance. Les opinions qu'il émet découlent logiquement de la première partie de son travail. Plusieurs de ses observations méritent d'être appréciées ; notamment sa critique du point de vue auquel se placent le catholicisme, le protestantisme orthodoxe et le rationalisme, n'est dépourvue ni de justesse ni de précision.

Néanmoins les bonnes qualités de cette étude ne sauraient suffisamment compenser les graves faiblesses qu'on y rencontre. L'auteur fait preuve d'incertitude et d'inconstance dans ses opinions historiques et critiques ; il lui manque une base solide dans la conception de ses idées. De plus, ses raisonnements sont souvent contradictoires.

Cette étude n'est donc pas non plus satisfaisante. Par conséquent elle ne peut être couronnée.

Les directeurs proposent les sujets suivants :

I. Réponse avant le 15 décembre 1907 :

Exposition scientifique de l'importance de la conscience du péché dans la vie religieuse.

II. Réponse avant le 15 décembre 1908 :

Enquête scientifique sur l'influence des convictions religieuses dans la manière d'envisager et de résoudre des problèmes concernant l'éthique, la politique et l'organisation sociale.

Avant le 15 décembre 1906 ils attendent des réponses aux sujets suivants :

1. *Exposition critique des principes qui, après Schleiermacher, ont conduit les différentes tendances théologiques à exposer la Christologie comme chapitre constitutif de la dogmatique.*

2. *Enquête sur le contenu et l'origine d'un document hébreu ou araméen inséré dans les évangiles canoniques.*

Avant le 15 décembre 1907 sur le sujet :

Manuel scientifique d'éthique basé sur les principes religieux libéraux.

Toute réponse parvenue aux directeurs après le terme fixé sera écartée.

Une rémunération de 400 florins est allouée à la réponse satisfaisante à chacun des sujets proposés. Cette allocation est remise en espèces, à moins que l'auteur ne préfère la médaille d'or de la Société (d'une valeur monétaire de 250 florins) et 150 florins en espèces, ou la médaille d'argent et 385 florins en espèces. De plus, le traité ainsi couronné est reçu dans les œuvres de la Société et publié par elle.

Les directeurs se réservent le droit de délivrer une partie du prix promis ; le traité ainsi couronné peut être reçu dans les œuvres de la Société. Ils ne décident en ce sens qu'après s'être assurés du consentement de l'auteur.

Pour être admis au concours les traités doivent être écrits lisiblement : en hollandais, latin, français, ou allemand, mais en caractères latins. Des documents, soit en caractères allemands, soit écrits indistinctement, ne sont pas pris en consi-

dération. La concision, à moins qu'elle ne nuise aux exigences scientifiques ou à celles du sujet, sert de recommandation.

Les auteurs envoient leur mémoire, non signé, mais marqué d'une épigraphe et accompagné d'un billet cacheté, portant la même épigraphe et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, franc de port, au secrétaire de la Société, M. le docteur T. CANNEGIETER, professeur de théologie, à *Utrecht*.

Des traités couronnés, admis dans les œuvres de la Société, les auteurs n'ont pas le droit de publier une seconde édition, ni une édition corrigée, ni une traduction, sans s'être assurés du consentement des directeurs de la Société.

Les mémoires non réclamés sont détruits au bout de cinq ans.

Tout mémoire non publié par la Société peut être édité par l'auteur lui-même. Toutefois le manuscrit envoyé reste en possession de la Société, à moins qu'elle ne le cède à la prière de l'auteur et à son usage.

On peut se procurer des exemplaires de ce programme chez le secrétaire de la Société, par demande affranchie.
